



NATIONS  
UNIED

**EP**

UNEP/MED WG.520/2

---

**ONU**   
programme pour  
l'environnement



Plan d'action pour  
la Méditerranée  
**Convention de  
Barcelone**

28 février 2022  
Original : English  
Français

---

Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche

Vidéoconférence, 28-29 mars 2022

**Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion**

**Ordre du jour provisoire annoté**



## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. Conformément au programme de travail 2022-2023 du SPA/RAC du PNUE/PAM adopté par la 22ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles, Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021, le SPA/RAC organise la Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON) biodiversité et pêche, les 28 et 29 mars 2022 par vidéoconférence. Tous les points focaux des ASP/DB, et/ou les membres du Groupe de coordination de l'approche écosystémique et les partenaires concernés par la mise en œuvre de l'IMAP ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion CORMON. Les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales concernées ont été invitées à désigner leurs représentants à la réunion en tant qu'observateurs.

2. Les principaux objectifs de la réunion sont d'examiner les documents suivants :

- (i) Structure et modèle du contenu du Med QSR 2023, et statut des indicateurs communs et des objectifs écologiques;
- (ii) Echelles de surveillance et d'évaluation, critères d'évaluation, les valeurs seuils et de référence pour les indicateurs communs 3,4 et 5 de l'IMAP relatifs aux oiseaux marins ;
- (iii) Référentiel pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes ;
- (iv) Dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux mammifères marins ;
- (v) Dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux tortues marines ; et
- (vi) Dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux oiseaux marins.

3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le SPA/RAC pour aider la réunion lors de ses délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Document d'information	UNEP/MED WG.520/Inf.1
------------------------	-----------------------

4. La réunion sera ouverte à 8h30 (UTC+1) le 28 mars 2022 par le directeur du SPA/RAC.

### Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de travail	UNEP/MED WG.520/1 UNEP/MED WG.520/2
Document d'information	UNEP/MED WG.520/Inf.2

#### *a) Règlement intérieur de la réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystème (CORMON) Biodiversité et Pêche*

5. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs s'applique mutatis mutandis à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

#### *b) Élection des membres du bureau*

6. Sous réserve de l'article 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), la Réunion élit un Président, trois Vice-présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

#### *c) Adoption de l'ordre du jour provisoire*

7. Sous réserve de l'article 14 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.520/1 et annoté dans le présent document

(UNEP/MED WG.520/2) sera examiné et proposé pour adoption par la réunion, y compris le calendrier figurant à la fin du présent document.

*d) Organisation du travail*

8. Il est prévu que la réunion aborde tous les points de l'ordre du jour pendant une journée et demi.
9. L'interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée pendant la réunion. La documentation sera en anglais et en français.
10. Il est proposé que les sessions sont programmées comme suit, sous réserve d'ajustements, si nécessaire :
  - a. 28 mars 2022 : 8h30 – 11h30 ; 13h00-15h00 heure de Tunis (UTC+1);
  - b. 29 mars 2022 : 8h30 – 12h15 heure de Tunis (UTC+1).
11. Il est prévu que la réunion aborde tous les points de l'ordre du jour pendant les deux jours. Il est prévu de clôturer la réunion à 12h15 (heure de Tunis, UTC+1) le 29 mars 2022 après avoir adopté ses conclusions et recommandations.

**Point 3 de l'ordre du jour : Structure et modèle du contenu du Med QSR 2023, et statut des indicateurs communs et des objectifs écologiques**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED WG.520/3
----------------------------	-------------------

12. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (UNEP/MAP and SPA/RAC) présentera le document UNEP/MED WG. 520/3 “*Structure et modèle du contenu du Med QSR 2023, et statut des indicateurs communs et des objectifs écologiques*” qui fournit des informations détaillées sur la structure et le contenu du Med QSR 2023.

13. La réunion devrait discuter le document, le cas échéant, et faire des recommandations sur la voie à suivre pour l'élaboration du Med QSR 2023.

**Point 4 de l'ordre du jour : Eléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux oiseaux marins**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED WG.520/4
----------------------------	-------------------

14. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les échelles de surveillance et d'évaluation, critères d'évaluation, les valeurs seuils et de référence pour les indicateurs communs 3,4 et 5 de l'IMAP relatifs aux oiseaux marins (UNEP/MED WG.520/4).

15. La réunion devrait examiner et approuver le document, le cas échéant, et formuler des recommandations sur la voie à suivre pour l'élaboration du Med QSR 2023.

**Point 5 de l'ordre du jour : Référentiel pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes**

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED WG.520/5
<b>Document d'information</b>	UNEP/MED WG.520/Inf.3

16. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.520/5 “*Référentiel pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes*”.

17. La réunion devrait examiner et approuver le document, le cas échéant, et formuler des recommandations sur la voie à suivre pour l'élaboration du Med QSR 2023.

**Point 6 de l'ordre du jour : Dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux espèces**

**6.1. Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux mammifères marins**

**Document de travail** UNEP/MED WG.520/6

18. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (INFO/RAC) présentera le document UNEP/MED WG.520/6 sur *les dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux mammifères marins*.

19. La réunion devrait discuter et approuver ce document, le cas échéant, et faire des recommandations sur la voie à suivre pour un IMAP Info System efficace.

**6.2. Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux tortues marines**

**Document de travail** UNEP/MED WG.520/7

20. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (INFO/RAC) présentera le document UNEP/MED WG.520/7 sur *les dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux tortues marines*.

21. La réunion devrait discuter et approuver ce document, le cas échéant, et faire des recommandations sur la voie à suivre pour un IMAP Info System efficace.

**6.3. Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux oiseaux marins**

**Document de travail** UNEP/MED WG.520/8

22. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (INFO/RAC) présentera le document UNEP/MED WG.520/8 sur *les dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux oiseaux marins*.

23. La réunion devrait discuter et approuver ce document, le cas échéant, et faire des recommandations sur la voie à suivre pour un IMAP Info System efficace.

**Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses**

24. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera toute autre question pertinente qui pourrait être soulevée par les participants et convenue lors de l'adoption de l'ordre du jour.

**Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et les recommandations**

25. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera et adoptera les projets de conclusions et recommandations qui résulteront des discussions, tels que préparés par le rapporteur.

**Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

26. Le président clôturera la réunion le mardi 29 mars 2022, à 12h15.

**CALENDRIER PROPOSÉ**  
**Heure de Tunis (UTC+1)**

<b>Lundi, 28 mars 2022</b>		
8h30 – 8h45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	UNEP/MED WG.520/Inf.1
8h45 – 9h00	Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles	UNEP/MED WG.520/1 UNEP/MED WG.520/2 UNEP/MED WG.520/Inf.2
9h00 – 10h30	Point 3 de l'ordre du jour : Structure et modèle du contenu du Med QSR 2023, et statut des indicateurs communs et des objectifs écologiques	UNEP/MED WG.520/3
10h30 – 10h45	<i>Pause</i>	
10h45 – 11h30	Point 4 de l'ordre du jour : Eléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux oiseaux marins	UNEP/MED WG.520/4
11h30 – 13h00	<i>Pause déjeuner</i>	
13h00 – 14h00	Point 5 de l'ordre du jour : Référentiel pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes	UNEP/MED WG.520/5 UNEP/MED WG.520/Inf.3
14h00 – 15h00	Point 6.1 de l'ordre du jour : Dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux mammifères marins	UNEP/MED WG.520/6
<b>Mardi, 29 mars 2022</b>		
8h30 – 9h30	Point 6.2 de l'ordre du jour : Dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux tortues marines	UNEP/MED WG.520/7
9h30 – 10h30	Point 6.3 de l'ordre du jour : Dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux oiseaux marins	UNEP/MED WG.520/8
10h30 - 10h45	Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses	
10h45 – 11h15	<i>Pause</i>	
11h15 – 12h15	Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
12h15	Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	